

Réunion du 18 mars 2024

**Objet : Évolution du catalogue de service 1G d'Eure  
Normandie Numérique**

En mai 2022, le Syndicat a procédé à une évolution du catalogue de services du 1G afin de mettre en adéquation les tarifs pratiqués dans les contrats en cours et la mise en cohérence avec les tarifs pratiqués par le délégataire de service public ENTHD en charge de la commercialisation du RIP 2G.

Afin de booster la commercialisation, une expérimentation d'un tarif d'IRU au forfait globalisé 7km pour tout linéaire en deçà de cette distance avait été appliqué.

Néanmoins, les demandes pour de petites liaisons se multiplient et le forfait de 7km est un frein à la commercialisation.

Afin de palier à cet obstacle, il est proposé de lever la notion de forfait et d'appliquer la tarification au linéaire commandé tel que présenté dans le catalogue de services dans le document joint au présent rapport.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Réunion du 18 mars 2024

**Objet : Évolution du catalogue de service 1G Eure  
Normandie Numérique.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu la délibération du comité syndical du 23 septembre 2014 autorisant le Président à signer le marché d'exploitation 2021-004 « Maintenance 1G » ;

Vu la délibération 2020-031 du 28 septembre 2020 portant sur l'adoption d'un catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G ;

Vu la délibération 2021-022 du 7 juin 2021 portant sur l'adoption de modifications tarifaires du catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G ;

Vu la délibération 2022-020 du 30 mai 2022 portant l'adoption de modifications tarifaires du catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G ;

Considérant la nécessité d'adapter la grille tarifaire du catalogue de services du Syndicat, tel qu'exposé dans le présent rapport ;

Le Comité syndical, réuni en visioconférence le 18 mars 2024,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'évolution du catalogue de services pour la commercialisation du réseau de fibre de 1<sup>ère</sup> génération ;
- D'appliquer la tarification tel que présentée dans le catalogue de services du 1G.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 17
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 18 mars 2024

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**

**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



*Date publication : 22/03/2024*